POIRESREGLEMENT CEE N°1619/2001 (JOCE du 09/08/01)

Dispositions		Catégories		
•	EXTRA	Ī	II	
Valeur commerciale	Qualité supérieure	Bonne qualité	Qualité marchande	
		Bonne quante	Quarte marenande	
I - CARACTERISTIQUE				
	- entières	1 1		
		- saines ni pourriture, ni altérations les rendant impropres à la consommation		
	- propres	tog ot/ou do lours otto quos		
		- pratiquement exemptes de parasites et/ou de leurs attaques - dépourvues d'humidité extérieure anormale et odeurs ou saveurs étrangères		
	- suffisamment développées pour supporter le transport, de répondre aux exigences commerciales du lieu de			
	destination et de poursuivre la mat		exigences commerciales da nea de	
II - CARACTERISTIQUI		www.on		
. Forme	- typique de la variété	- légère déformation	- défaut de forme	
. Développement	- typique de la variété	- léger défaut	- défaut de développement	
. Coloration	- typique de la variété	- léger défaut	- défaut de coloration	
. Pédoncule	- intact	- légèrement endommagé	- défauts épidermiques	
. Défauts	- exempt (très légères altérations	- défauts épidermiques	forme allongée (4 cm) autres (2,5 cm ²	
. Defauts	épidermiques)	forme allongée (2 cm)	sauf tavelure1 cm ²)	
	pulpe non détériorée	autres (1 cm ² sauf la tavelure 1/4 de	- pulpe ne présentant pas de défaut	
	- poires pierreuses non admises	cm^2	- meurtris légèr décolorées 2,5cm	
	pones prefreuses non damises	- poires pierreuses non admises		
III - CALIBRAGE (diamè	etre de la section équatoriale)			
. minimum *	gros fruits : 60 mm	gros fruits : 55 mm	gros fruits : 55 mm	
	petits fruits : 55 mm	petits fruits : 50 mm	petits fruits : 45 mm	
		*exception : pas de calibre minimum pour les poires d'été (du 10/6 au 31/7)		
. homogénéité	5 mm	5 mm (si rangées)	5 mm (si rangées	
	3 111111	10 mm (en vrac)	non exigé (en vrac)	
IV - TOLERANCES (nom	phra ou poids)	To min (on viae)	non exige (en viue)	
	5 %	10 %	10 %	
. Qualité . Calibre	10 %	10 %	(dont 2% de fruits liégeux, vitreux,	
. Canole	10 /0	10 /0	crevassés, atteints de très légères	
			traces de pourriture ou présence de	
			parasites vivants)	
			10 %	
V - EMBALLAGE ET PR	RESENTATION			
. Homogénéité		- origine		
Tromogenetic		- variété		
		- qualité		
		- maturité		
		- calibre		
	- coloration			
. Conditionnement		- fardage prohibé	•	
		- protection convenable du produit		
		- matériaux et papiers neufs et non nocifs		
		- colis exempts de corps étrangers		
. Présentation	- couches rangées obligatoire			
VI – MARQUAGE				
. Identification	Oui	Oui	Oui	
. Nature produit	variété	Variété		
. Origine	Oui	Oui	Oui	
. Catégorie	Oui	Oui	Oui	
. Calibre ou nombre	Oui	Oui	Oui	
. Canore ou nomore	- Oui	Jui	I Our	